

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La réservation d'un mobile home ou d'un chalet n'est effective **qu'après confirmation écrite et règlement d'arrhes équivalent à 30% du montant du séjour**. A réception, il sera adressé une confirmation de location ; **le solde du prix sera versé à l'arrivée, soit 70%**.

En cas d'annulation, il sera retenu à titre de frais :

- Annulation intervenant plus de deux mois avant le début du séjour : 10% du montant de la location reste acquis à La Hallerais.
- Annulation intervenant moins de deux mois avant le début du séjour : l'acompte versé (30%) ne sera pas remboursé.
- **En cas de résiliation intervenant moins de 2 mois avant le début du séjour, due à une maladie grave, un accident ou un décès** de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs, le responsable du groupe, le remboursement des avances faites sera autorisé sur production d'un certificat médical, néanmoins, 10% du montant de la location resteront acquis au camping.

Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation.

A votre arrivée, une caution de 130.00 euros (chèque ou espèces) vous sera demandée. Elle vous sera restituée à votre départ si aucune détérioration n'est constatée.

Les réservations se font à l'aide du formulaire « demande de réservation ». En juillet et août, les réservations s'étendent **du samedi 16 heures au samedi 11 heures**.

✕ **MOBIL-HOMES 4 PLACES** : 1 chambre avec un lit double de 140X190 cm et une armoire, 1 chambre avec 2 lits jumeaux de 80X190 cm et une armoire, salle de bain avec douche et lavabo, WC séparé, 1 évier, frigo, plaques de cuisson, micro-ondes, cafetière, grille pain et tous les ustensiles courants de cuisine, table et banquette, TV écran plat 55cm, table de jardin et 4 chaises, parasol, étendoir à linge. Chauffage électrique.

✕ **MOBIL-HOME 4 PLACES HANDICAPE** : Même chose que les mobil homes 4 places mais lits superposés à la place de 2 lits jumeaux.

✕ **MOBIL-HOMES 6 PLACES** : 1 chambre avec un lit double de 140X190 cm et une armoire, 2 chambres avec 2 lits jumeaux de 80X190 cm et une armoire, salle de bain avec douche et lavabo, WC séparé, 1 évier, frigo, plaques de cuisson, micro-ondes, cafetière, grille-pain et tous les ustensiles courants de cuisine, table et banquette, TV écran plat 55cm, table de jardin et 6 chaises, parasol, étendoir à linge. Chauffage électrique.

Vous devez fournir les draps, taies d'oreillers, les serviettes de bain, torchons et barbecue.

Nous fournissons seulement les oreillers et couvertures.

✕ **CHALET 6 PLACES** : 1 chambre avec un lit double de 140X190cm et une armoire double, 1 chambre avec 2 lits jumeaux de 70X190 cm avec 1 armoire double. Salle de bain avec douche et lavabo, WC séparé, séjour avec banquette lit, 1 évier, plaques vitrocéramique, frigo, micro-ondes, cafetière, grille pain + tous les ustensiles courants de cuisine, table + 6 chaises, TV écran plat 55cm, terrasse avec table + banc, parasol, étendoir à linge. Chauffage électrique.

✕ **CHALET 4 PLACES HANDICAPE** :

Même chose que les chalets 6 places mais sans le canapé convertible.

Vous devez fournir les draps, taies d'oreillers, les serviettes de bain, torchons et barbecue.

Nous fournissons seulement les oreillers et couvertures.

Un état des lieux et un inventaire seront faits en votre présence le jour de votre départ.

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire.

En fin de séjour, le mobile home ou le chalet doit être restitué en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, il sera facturé forfaitairement **53€** pour le nettoyage.

En cas de détérioration ou de manque des ustensiles, ils seront remplacés aux frais du locataire.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

Les locataires sont tenus de respecter le règlement intérieur du camping, en particulier de **s'abstenir de faire du bruit ou de circuler en voiture entre 23h et 7 heures du matin**. Le fait d'être locataire d'un mobile home ou d'un chalet donne droit, et cela **GRATUITEMENT**, à l'accès aux douches chaudes, au minigolf, aux courts de tennis et à la piscine chauffée, laquelle est en service du 15 juin au 15 septembre.